



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 17 octobre 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Etait absent : Jean-Luc HUYON (Pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2019

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Décision budgétaire modificative n° 3 : Fonds de concours à la CC2SO pour l'achat de la parcelle AH 54

Le maire rappelle que lors de l'acquisition de la parcelle AH 54 (située en face de la mairie et sur laquelle sont construits les logements aidés de l'OPSOM) il était prévu le versement d'un fonds de concours de 26 977.15€ par la commune à la communauté de communes qui a mené le projet de construction.

Afin de mandater cette somme demandée par la communauté de communes, le maire propose à l'assemblée la modification budgétaire modificative suivante :

- Article 6188 (chapitre 011) : - 26 978€
- Article 2041581 (chapitre 20) : + 26 978€
- Article 021 (recette d'investissement) : + 26 978€
- Article 023 (Dépense d'investissement) : + 26 978€

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification budgétaire proposée.

3- Situation des agents communaux placés en congés maladie

Monsieur Denis Dufrenne, garde-champêtre, était en congé de longue maladie depuis le 16 octobre 2016.

Arrivant au terme de son congé de longue maladie, il a demandé un placement en congé de longue durée, la demande a été refusée.

Il a été placé en disponibilité d'office pour raison de santé à partir du 17 octobre 2019 pour une période de 6 mois.

Monsieur Florian Dubois, agent technique, est en congé de longue durée depuis le 19 octobre 2016 et jusqu'au 18 décembre 2019.

Il a fait une demande pour reprendre le travail à partir du 19 octobre 2019 à temps partiel thérapeutique (50%). Sa demande a été transmise au comité médical du centre de gestion de la Somme, le maire précise que monsieur Dubois ne pourra reprendre le travail qu'après qu'une expertise quant à son état de santé aura été réalisée et que le comité médical aura émis un avis.

4 - Logement communal situé au 26 rue de la Fontaine

Monsieur Florian Dubois qui occupait le logement communal situé 26 rue de la fontaine a quitté le logement et remis les clefs le 2 octobre 2019. L'immeuble a été rendu en bon état. Le maire explique que plusieurs possibilités sont envisageables pour ce bien communal, la parcelle a une superficie de 999 m², la maison de plain-pied a une surface habitable de 104m², elle n'a qu'une seule chambre.

Le maire expose les possibilités suivantes :

- Relouer l'immeuble dans les mêmes conditions que précédemment
- Réaliser une extension à la maison afin de créer une deuxième chambre
- Diviser la parcelle pour construire une deuxième maison
- Changer la destination de la maison pour rendre du service aux habitants (micro-crèche...)

Les membres du conseil municipal décident de programmer une visite groupée du bien afin de décider lors de la prochaine séance du conseil municipal de sa destination.

5 - Compte rendu de la réunion d'expertise sur les travaux de réfection de la rue du Commandant André Dodart

Jean-Luc Hermant qui était présent à cette réunion informe que la responsabilité des malfaçons est partagée entre l'entreprise qui a réalisé les travaux et le cabinet conseil du syndicat. Le taux de prise en charge financière reste encore à déterminer entre les responsables.

Le maire indique que la réfection de la voirie pourrait avoir lieu dès que la phase de travaux de Bacouel sur Selle sera achevée.

Considérant la lenteur des expertises, Franck Lécrivain demande s'il est prévu d'indemniser les usagers qui ont dû rouler sur une voirie complètement dégradée. Le maire répond par la négative.

Le conseil municipal regrette que seulement la moitié de voirie soit refaite. Le maire explique que la rue du Commandant André Dodart étant une route départementale, le département refuse de s'engager pour une réfection de l'autre moitié de la route.

6 - Chasse et tirs proches de habitations

Manuel Henocque demande s'il serait possible de prendre un arrêté municipal afin de réglementer la chasse, notamment pour agrandir le périmètre de sécurité proche des habitations.

Le maire rappelle dans un premier temps la réglementation en matière de la chasse.

Les tirs "en direction" d'une habitation ou d'une route sont strictement interdits. Au titre de la police de la chasse, il n'y a pas de distance déterminée de chasse autour des

habitations sauf dans le cas d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA). Dans ce cas l'usage des armes à feu est interdit dans un rayon de 150m autour des habitations. Les tirs émanant des champs au dessus des résidences du Val de Selle ne provenaient pas d'une ACCA.

Pour pouvoir prendre un arrêté municipal agrandissant le périmètre de sécurité il faut établir par des faits la dangerosité de la chasse proche des habitations.

Le maire indique que plusieurs arrêtés municipaux d'autres communes ont déjà été annulés par les tribunaux suite à des arguments non probants.

A ce stade, le maire ne peut qu'inviter les chasseurs à être vigilants quant à l'utilisation de leurs armes à feu.

7 - Modification des statuts de la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE80)

Lors de sa séance du 25 janvier 2019 la FDE80 a approuvé par délibération la modification de ses statuts de la manière suivante :

- Révision des périmètres des secteurs intercommunaux pour les rapprocher des périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux à fiscalité propre (EPCI) ;
- Création de nouvelles compétences facultatives :
 - Points de ravitaillement en gaz ou hydrogène
 - Vidéo protection
 - Service public local de la donnée (élargissement du SIG à d'autres données)
 - Production d'énergies renouvelables
- Mise à jour avec les évolutions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte
- Possibilité pour les EPCI d'adhérer à la fédération

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la modification des statuts de la FDE80.

8 - Questions et informations diverses

- Le maire informe que le sous-traitant d'Orange (SNEF) qui souhaite installer une antenne relais pour son réseau n'a pas retenu l'emplacement qui avait été proposé par la commune pour l'emplacement (sur la parcelle de l'ancienne station d'épuration). La SNEF a indiqué qu'elle serait intéressée par la parcelle où se construit actuellement le lotissement les coteaux de Plachy ou le hameau de Buyon. Le maire va répondre qu'aucune de ces solutions n'est envisageable.
- Le maire d'Hébécourt a informé la mairie qu'il avait donné l'autorisation à un agriculteur d'utiliser la voie communale d'Hébécourt (VC n°7) pour l'enlèvement de betteraves à condition que les camions entrent à vide par la RD 1001 et ressortent chargés par le VC n° 7 sur le territoire de Plachy-Buyon. Le maire indique qu'il va contacter la mairie d'Hébécourt afin que ce soit l'inverse qui soit fait, c'est-à-dire

que les camions entrent à vide par Plachy-Buyon et ressortent chargés sur la commune d'Hébécourt.

- Les travaux d'assainissement sur la commune de Bacouel sur Selle se terminent, il reste les deux ponts à franchir. L'entreprise chargée de ces travaux devrait reprendre la tranche prévue sur Prouzel à la mi-novembre à moins qu'elle ne procède à la réfection de la rue du Commandant André Dodart à Plachy-Buyon.
- Le maire, en tant que président de l'UNC, distribue à chaque membre du conseil municipal une invitation pour la commémoration du 11 novembre 2019.
- Le maire informe que sur ordonnance du Tribunal d'Instance d'Amiens, un huissier de justice est venu le 24 septembre 2019 constater l'abandon du logement communal au 1 rue des clabaudois que monsieur Denis Dufrenne occupe irrégulièrement.
- Lors de sa séance du 23 septembre 2019 la communauté de communes a délibéré et modifié le PLU de la commune pour la zone AUb. La hauteur de faîtage autorisée pour les constructions nouvelles est maintenant de 8,40m.
- Laurie Buquet signale qu'une bouche d'égout rue des clabaudois est descellée et bouge. Christian Herbet précise qu'elle sera consolidée lors des travaux de maçonnerie prévus prochainement.
- Laurie Buquet informe qu'elle travaille à la création d'une micro-crèche sur le secteur de Plachy-Buyon/Prouzel, elle pourra accueillir une dizaine d'enfants, voire 12 selon l'évolution de la législation.
- Laurie Buquet demande s'il est prévu un ramassage plus souvent qu'une fois tous les 15 jours pour les bacs jaune. Le maire répond par la négative.
Franck Lécrivain réagit et regrette fortement que la redevance pour les ordures ménagères reste aussi élevée malgré les nouvelles règles de gestion et les efforts faits par les habitants du territoire quant au tri sélectif.
- Jean-Michel Salon demande si les nids de frelons asiatiques ont été aussi nombreux que l'an dernier. Dans le département de la Somme beaucoup moins ont été signalés par rapport à l'année passée. Deux nids ont été détruits sur la commune.
- Franck Lécrivain fait part des problèmes de transport scolaire, les règles de sécurité ne sont pas toujours appliquées dans les cars et les conducteurs ne semblent pas toujours connaître les trajets. Le maire répond qu'il va prendre contact avec le service concerné de la communauté de communes dès le lendemain.
- Christian Herbet, qui a participé à l'opération Somme propre, remonte l'information émanant d'habitants du village qui auraient voulu participer mais qui n'auraient pas été informés de l'opération.
- Christian Herbet fait un point sur la mise à jour du plan d'actions mené suite à l'élaboration du D.U.. Cette mise à jour comprend aussi les actions à réaliser durant la période fin 2019/2020, voire 2021 concernant la Qualité de Vie au Travail et les Risques Psychosociaux (QVT/RPS).

Sans autre question la séance est levée à 22h55.